

Mairie de Méry sur Cher

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 5 novembre 2018

Présents : M Nivard, maire, Mme Billon, M Ait Slimane adjoints,
M Nisseron, Mme Bouillot, Mme Taillemite, Mme Fiette, M Duméry,

Absents excusés : M Liance a donné pouvoir à M Nivard
M Béguin a donné pouvoir à M Ait Slimane
M Le Ponner a donné pouvoir à M Duméry

Absent : Mme Gaultier

Secrétaires de séance : Mme Billon et M Nisseron

Ouverture de la séance à 19 heures

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Point sur le budget 2018.

Le budget de fonctionnement dégage au 31 octobre un excédent de 41 000€ environ. Une situation meilleure que l'année passée s'annonce. (15000€ au 31 décembre 2017). Cette amélioration est due à la hausse des taxes locales. Pour mémoire notre budget de fonctionnement doit au minimum dégager un excédent nous permettant de rembourser les environs 30000€ d'annuités d'emprunt.

Le budget d'investissement présente au 31 octobre un déficit de 95 000 €. Les projets prévus ont été réalisés et honorés, mais les subventions promises tardent à venir.

Tarifs communaux.

Les concessions au cimetière et les droits de chasse sont inchangés. Les tarifs pour la location de foyer rural, qui avaient précédemment été revus à la baisse sont également inchangés. Les tickets de cantine et de garderie ont été fixés respectivement à 3 € et 2 € à compter du 1er septembre 2018.

Point sur le soutien à l'hôpital de Vierzon

Lors d'un rendez-vous de l'intersyndicale avec Mme la directrice de l'ARS, celle-ci s'est engagée verbalement pour la non-fermeture de la maternité et du bloc opératoire, en attendant que lui soit proposé un projet cohérent.

Projet Aménagement place de l'église.

Le lot "Espace vert" reste à réaliser, en attente de conditions météo propices.

Projet ferme photovoltaïque.

Rappelons qu'une réunion publique a eu lieu le 5 octobre en présence de la société Sun'R concernant l'installation d'une ferme photovoltaïque sur deux parcelles soit 14 hectares appartenant à la commune.

Le conseil donne son accord sur le principe du projet et donne délégation au maire de signer une convention de promesse de bail. Le bail « proprement dit » sera signé d'ici la fin de la phase d'étude de maximum 5 ans. Cette phase d'étude comprend une étude technique du terrain, la modification du classement des parcelles en Naturelle Photo Voltaïque à prévoir dans le futur PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat), le dépôt d'un permis de construire et suite à un appel d'offre à venir d'EDF l'attribution d'un engagement d'achat par EDF de l'énergie produite.

Si le projet est finalisé, un bail sera conclu pour une durée de 30 ans avec un loyer de 800€ l'hectare.

Le Conseil vote à l'unanimité pour le terrain Pré commun de 11 hectares et à l'unanimité moins deux abstentions pour le terrain aux Boules le long de la route de Tours.

Si des particuliers disposant d'une parcelle en zone naturelle d'au moins 5 hectares sont intéressés par un projet de ferme photovoltaïque, ils peuvent s'adresser à la société Sun'R (coordonnées disponibles au secrétariat).

Motion de soutien aux Missions Locales Jeunes

L'Etat envisage des expérimentations de fusion des Missions Locales avec Pôle Emploi qui remettraient en cause l'accompagnement spécifique des jeunes Il est proposé au Conseil Municipal de :

- refuser toute expérimentation de fusion des Missions Locales au sein de Pôle emploi qui nierait le rôle central des Missions Locales comme service public de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes.

- demander au gouvernement la sécurisation des financements des Missions Locales avec la globalisation des crédits d'état, pour qu'elles continuent à assurer la qualité de leur intervention pour et avec les jeunes.

- proposer de renforcer le partenariat avec Pôle emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises, avec l'interconnexion des systèmes d'information, la complémentarité des offres de service de chacun et la coordination définies dans le cadre de projets territoriaux de coopération.

le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Approbation du rapport de la CLETC

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges évalue le coût des compétences transférées des communes vers la Communauté de Communes.

Elle a statué entre autres au regard de l'urbanisme et du SDIS, nouvelles compétences de la CDC

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nouvelles de la CdC

La compétence SPANC (syndicat pour l'assainissement non collectif) est déjà communautaire.

Pour le SIAEPA de Méry-Thénioux (syndicat pour la conduction d'eau), l'obligation du transfert de cette compétence peut être repoussée à 2026.

La compétence voirie a été transférée à la CdC. Cependant La CdC demande encore que les communes participent financièrement à hauteur de 20% aux travaux effectués sur leur territoire.

Les communes de Foëcy et Massay souhaitent intégrer la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry. La première pourra le faire dès le 1er janvier 2019, mais pour la seconde, la cdc Cœur de Berry n'ayant pas délibéré à temps, elle ne le pourra pas à cette date.

Le bureau d'étude chargé d'élaborer le PLUIh est désigné, pour un résultat définitif fin 2021.

Sur la suggestion des responsables d'ABMedica, un projet de crèche inter-entreprise a été envisagé. Suite à une enquête auprès des entreprises du vierzonnais plusieurs se sont montrées intéressées. La plupart étant situées du côté de la zone d'activité de la rocade nord, la crèche sera probablement construite de ce côté et malheureusement pas à Méry.

Création du PETR

Le Comité Syndical du SIRDAB a validé à une forte majorité le projet de transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). La création officielle du PETR interviendrait à la fin du 1^{er} trimestre 2019, suite à la modification des statuts du SIRDAB et à la dissolution des deux Pays, dont le

Syndicat Mixte du Pays de Vierzon. Cette dissolution doit permettre de transférer au PETR les actifs et passifs du pays de Vierzon.

Dans la perspective de la transformation du SIRDAB en PETR et de la modification de ses statuts, il est demandé la dissolution volontaire du syndicat mixte du Pays de Vierzon et le transfert de l'actif, du passif et des services du SMO au PETR lors de la mise à jour de ses statuts.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à Monsieur Stéphane SOULAGE, l'indemnité de conseil et d'assistance.

Délibération prise à l'unanimité.

Avancement de grade

Trois des employés communaux sont éligibles pour un avancement dans leur grade. Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Participation au FSL

Le Fond de Solidarité Logement est un fond départemental qui vient en aide aux foyers en situation précaire pour le loyer, l'eau, l'électricité. En 2017 il a apporté une contribution globale de 2090 euros pour une aide à huit familles de Méry. La proposition que la commune participe à ce fond à hauteur de 900 euros est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Le projet ENIR qui permettra d'améliorer l'équipement informatique de l'école est en cours d'élaboration. L'Etat prend en charge 50% des dépenses pour un budget minimum de 4 000 euros.

Une rallonge de 200 euros au budget a été allouée à l'école pour une dotation complémentaire de manuels scolaires.

L'éducation nationale va renouveler la bibliothèque scolaire moyennant une participation de 50€ de la commune.

Les propriétaires dont les maisons sont fissurées à cause de la sécheresse de cette année ont la possibilité de constituer un dossier en vue d'un classement en catastrophe naturelle.

Après un temps d'incertitude, le conseil se réjouit de la constitution d'une nouvelle équipe pour l'Amicale de l'école et lui manifeste son soutien.

Les conseillers se répartiront la distribution des colis de Noël.

GRT gaz a accepté d'éteindre leur site la nuit.

La licence 4 de vente d'alcool du Mariacien a été vendue.

Pour le centenaire de l'Armistice de 1918 quelques bonus sont prévus pour la cérémonie de dimanche 11 novembre.

Une campagne de recensement sera faite du 15 janvier au 17 février. Les mariaciens sont invités à faire bon accueil aux agents recenseurs.

La cérémonie des voeux du maire aura lieu le 4 janvier 2019.

L'inauguration de la place de l'église est prévue pour le 4 mai

Fin de la séance à 21 heures 30.

Prochaine réunion du conseil le jeudi 10 Janvier.